

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

La vente immobilière confrontée au droit de l'environnement : résolution de cas pratiques

*Si demi-journée, possibilité d'associer avec une demi-journée :
« Les opérations immobilières des collectivités locales en pratique :
de la prise de décision à la signature du contrat »*



À partir d'une quinzaine de cas pratiques couvrant les principales difficultés de la matière, nous apprendrons à déjouer ensemble les pièges du droit de l'environnement pour sécuriser les actes de vos clients et écarter ainsi tout risque de voir votre responsabilité engagée.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Savoir identifier une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE),
- Pouvoir conseiller les parties sur l'opportunité d'une étude de sols, lorsque la loi ne l'impose pas
- Déjouer les pièges de l'assainissement (collectif ou non collectif),
- Connaître le régime des servitudes d'utilité publique en matière d'eau potable ou eaux usées
- Maîtriser les enjeux de la production d'un ESRIS à jour à la date de la vente



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Cas pratiques
- Propos illustrés
- Études de clauses



FORMATRICES

Laurence LEGRAIN et Stéphanie TRINCAL
Juristes consultantes et Animatrices de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h ou 3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

- Acquérir des connaissances de base
- Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Aucun



PLUS-VALUE

- Appréhender concrètement les problématiques liées aux risques environnementaux entourant les ventes immobilières



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

INTRODUCTION

45min

- Rappel de quelques grands principes relatifs à l'obligation d'information

1

OBLIGATION D'INFORMATION

1h

- Secteurs d'information sur les sols
- Plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers

2

VENTE D'UN SITE POTENTIELLEMENT POLLUÉ

2h30

- La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement
- Les obligations d'information propres aux ICPE
- La remise en état du site

3

INTERFÉRENCES DROIT DE LA VENTE / DROIT DE L'ENVIRONNEMENT / DROIT DE L'URBANISME

45min

- Compatibilité entre autorisations d'urbanisme et autorisations délivrées sur le fondement du Code de l'environnement
- Impacts de ces autorisations sur le droit de la vente

4

ASSAINISSEMENT ET DROIT DE L'EAU

2h

- Les servitudes d'utilité publique liées à l'eau et à l'assainissement
- Les obligations d'information relatives à l'assainissement en cas de vente